

# Assises nationales de développement durable – déc. 2014

Situation en 2022

## NIVEAU DE REALISATION DES MESURES

### PRIORITAIRES A COURT TERME

	<b>MESURES PRIORITAIRES</b>	<b>Niveau de réalisation</b>	<b>Acteurs/Institutions partenaires</b>	<b>Observations</b>
<b>1</b>	Elaborer un plan d'action national de l'environnement pour le développement durable-PANEDD 2016-2025.			
<b>2</b>	Restructurer les institutions de l'environnement afin d'octroyer à l'action environnementale le plus d'efficacité et d'intégration.	Pas d'Avancement concret - -Ministère de l'environnement et ses services extérieurs ; -ONAS ANPE, ANGED, APAL, CITET et BNG.	-  Un projet de révision de la mission du ministère de l'environnement a été élaboré avec une proposition d'organisation des services centraux uniquement déclinés en directions générales non encore validé ;  -Des projets d'organisation et de réorganisation des différents OSTs sont en cours d'élaboration.	-Suite à une situation d'instabilité du Ministère durant presque 10 ans.  -Ce projet a été élaboré dans une approche participative intégrant les services extérieurs qui seront appréhendés une fois les décrets relatifs à la mission et aux attributions du ministère ainsi que son organisation validés et publiés  ONAS et CITET avancés par rapport au reste

				des établissements. -Élaboration d'une étude sur la réforme institutionnelle, structurelle, organisationnelle et de gestion financière de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) – 2021.
<b>3</b>	Institutionnaliser l'observatoire tunisien de l'environnement pour le développement durable -OTEDD, en tant qu'organe d'information, de monitoring et d'aide à la décision dans le domaine de l'environnement et du développement durable.	Un texte pour institutionnaliser l'OTEDD et en cours.  - OTEDD ANPE  Direction générale de législation environnementale et affaires juridiques et contentieux (DGLAJC)	-Ministère de l'Environnement.  -En ce sens, un projet de décret présidentiel portant création d'un observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable et fixant son organisation administrative et financière, a été élaboré et transmis au présidence du gouvernement le 08/12/2021 pour signature et publication au jort. (lettre de transmission n° 87-1100-14-2021).	- Un projet de texte bien concerté
<b>4</b>	Institutionnaliser les évaluations environnementales et sociales stratégiques- EESS- pour les politiques, plans et programmes	Pas d'Avancement concret		

	publics ayant une incidence sur la durabilité du développement.			
<b>5</b>	Actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de conservation de la biodiversité et des écosystèmes.	La stratégie a été actualisée jusqu'à 2030 (DGEQV)	Ministère de l'Environnement , Ministères de l'Agriculture, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique , Ministère de la Santé, Ministère des Finances, Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières, Bailleurs de fonds internationaux	Un plan d'action en cours d'exécution. La BNG est membre de l'élaboration du code de l'environnement COFIL : Chapitre II : Ressources biologiques Section I : Diversité biologique  La BNG exécute la gestion durable des ressources naturelles et précisément l'axe stratégique de la préservation de la biodiversité in situ et ex situ
<b>6</b>	Restructurer le cadre institutionnel et organisationnel de la gestion des déchets tout en lui garantissant une meilleure participation de la population et du secteur privé.	Pas d'Avancement concret		Suite à une situation d'instabilité du Ministère durant presque 10 ans
<b>7</b>	Réglementer les éco-audit et le reporting environnemental dans les entreprises.	Pas d'Avancement concret  CITET	Plusieurs Intervenants. -Etude en cours de réalisation pour l'instauration d'un diagnostic environnemental	- Un COFIL a été créé pour le pilotage de l'étude qui comprend les parties prenantes suivantes :

			<p>obligatoire et périodique (DEOP) en Tunisie. L'étude comprend les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Phase préliminaire</u> : Réunion de démarrage (<b>juin 2021</b>) ;</li> <li>- <u>Phase 1</u> : Définition du contexte (légal et institutionnel) ainsi que des procédures nécessaires à la mise en place du système de DEOP : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Étape1</u> : Analyse de la situation actuelle du sujet en Tunisie (<b>achevée</b>),</li> <li>• <u>Étape 2</u> : Définition du cadre technique du système du DEOP (<u>en cours d'élaboration</u>),</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Étape 3</u> : Définition.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du cadre conceptuel et réglementaire du système du DEOP.</li> </ul> <p><u>Phase 2</u> : Élaboration des outils nécessaires à la mise en œuvre du système DEOP</p> <p><b><u>Clôture de l'étude :</u></b> <b><u>premier trimestre 2023</u></b></p>	<p>(ANPE, Direction de sécurité- Ministère de l'Industrie, Bureau de mise à niveau, centres techniques sectoriels, ONAS, ONTT-Ministère du Tourisme, UTICA, Direction Générale de l'infrastructure industrielle et technologique - Ministère de l'industrie, FTH, Ministère de l'Environnement) -Nécessité que la proposition de DEOP soit en cohérence avec le code de l'environnement et l'actualisation des textes sur l'étude d'impacts Dir. générale de la législation environnemental e, des affaires juridiques et des litiges</p>
--	--	--	---	---

8	Engager l'élaboration d'un nouveau schéma national d'aménagement du territoire-SNAT.	A vérifier auprès du Ministère de l'équipement	Ministère de l'Équipement et de l'Habitat  -APAL	Ministère de l'équipement qui est chargé de cette mesure  -  <a href="#">Tenir compte de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)</a>
9	Instituer et généraliser les programmes régionaux de l'environnement pour le développement durable-PREDD.	Il y a des réalisations menées par l'OTEDD concernant plusieurs gouvernorats	Ministère de l'Environnement (ANPE-OTEDD)	
10	Adhérer à la convention d'AARHUS sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.	L'adoption du code de l'environnement sera primordiale pour atteindre l'objectif de dite convention.	Ministère des Affaires Etrangères.  Ministère de l'environnement (DGLAJC)	En 2015, un projet de loi portant approbation de l'adhésion de la TUNISIE à cette convention, a été élaboré et transmis au Ministère des Affaires étrangère. Toujours en 2015 et Lors d'un conseil ministériel, il a été décidé de rapporter les discussions concernant ce projet à un prochain conseil ministériel restreint qui n'a jamais eu lieu. Et depuis, les gouvernements

				successives n'ont pas adopté ce dossier comme une priorité malgré son importance et ils ont toujours jugé que la Tunisie n'est pas encore prête pour adhérer à la convention d'AARHUS.
<b>1</b> <b>1</b>	Mettre en œuvre un programme de communication et de formation à l'intention des différents acteurs sur les enjeux du développement durable		Ministère de l'Environnement	